

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 7 novembre 2024

L'an 2024 et le 7 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 30 octobre 2024.

Date de la convocation : 30 octobre 2024

Date d'affichage : 30 octobre 2024

**Délibération N° 07-11-2024 / N°165**

Etaient présents les membres en exercice : 78

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Jean-Louis Lebas, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 11

Membres votants : 94

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Lionel Cayet, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Pierre Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Philippe Duez, Magalie Jonard, Frédéric Plaquet, Magali Urbanac, Eric Caron, Xavier Normand.

Absents suppléés : René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hautecoeur suppléé par Céline Godart, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Louis Lambert suppléé par Pierre Bourdrez.

Absent excusé : Jean-Michel Schulz

Absents ayant donné procuration : Alexandre Hulot ayant donné procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Julien Bellengier ayant

donné procuration à Harold Tétu, Geneviève Meurice ayant donné procuration Eric Poulain, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration Damien Bricout, Serge Leu ayant donné procuration à Henri Cuvillier, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

**Secrétaire de séance : Romuald Delattre**

### **Titre de la délibération : Zone d'activités Ecopolis - Vente de deux terrains à l'entreprise DHODT**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes est propriétaire de terrains situés dans la Zone Ecopolis à Tincques, cadastrés :

ZH 112 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>

ZH 125 d'une superficie de 5 773m<sup>2</sup>

Il précise que dans le cadre de son développement l'entreprise DHODT souhaite acquérir :

- la parcelle ZH 112 en totalité pour disposer de la largeur nécessaire pour accéder à sa parcelle
- 300m<sup>2</sup> environ dans la parcelle ZH 125 pour y créer sa défense contre l'incendie. La division de terrain est en cours chez le géomètre

Monsieur le Président propose de céder à L'entreprise Dhodt [avec possibilité de substitution] ces deux terrains soit 462m<sup>2</sup> environ au prix de 11€ HT du m<sup>2</sup> soit 5 082€ HT (TVA sur marge en sus).

Les services des domaines ont été sollicités et nous sommes dans l'attente de leur évaluation.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 octobre 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la cession des terrains situés dans la Zone Ecopolis à Tincques, cadastrés : ZH 112 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup> et ZH 125 pour partie (300m<sup>2</sup> sur une superficie totale de 5 773m<sup>2</sup>) m<sup>2</sup>, à l'entreprise Dhodt avec possibilité de substitution pour un montant de 5 082€ HT TVA sur marge en sus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- De préciser que les frais liés à la cession (frais notariés, frais d'enregistrement, etc.) seront à la charge de l'acquéreur
- De transmettre la présente délibération à la Préfecture pour contrôle de légalité et au service des Domaines pour information.

La présente délibération sera notifiée à l'acquéreur et publiée conformément aux dispositions légales.

Le Président

Michèl Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 14/11/2024 et publication ou notification du 14/11/2024